

Nouveau RIFSEEP au Département : La roue de la fortune !

Passé l'effet de surprise de la 1^{ère} annonce d'un nouveau régime indemnitaire, la présentation des propositions de l'administration nous avait particulièrement déçus. Si l'idée d'améliorer les salaires est appréciée, nous ne pouvions que regretter, avec les agent-es, les choix retenus par nos élu-es.

Si nous pouvions partager le constat que certains métiers n'attirent effectivement pas les candidat-es (médecins, informaticien·ne...), nous ne comprenions pas que seuls les secteurs de Fougères et Bain/Redon soient considérés en tension.

Une répartition inéquitable

La répartition des enveloppes budgétaires n'était pas équitable. Deux montants identiques (1,5 million d'euros chacun) pour revaloriser, d'un côté 20% des agent-es et, de l'autre, 80%, essentiellement C, B et travailleurs-euses du social et médico-social. Pour SUD, cette répartition survalorisait l'encadrement hiérarchique (principalement A) au détriment de la reconnaissance de la technicité, de l'expertise ou de l'encadrement fonctionnel. La faible revalorisation des agent-es C ne permettait pas de prendre en compte l'inflation actuelle et la baisse du pouvoir d'achat. L'administration nous avait alors répondu que l'objectif initial était de rendre certains métiers plus attractifs. La question du pouvoir d'achat n'était que secondaire. **Ou**

comment ne se préoccuper que d'attractivité tout en ignorant la précarité grandissante de certain-es agent-es du Département. Le plein d'essence coûte le même prix que l'on soit A, B ou C mais le reste à vivre est loin d'être identique. Ce manque de lucidité est perçue comme du mépris par les agent-es.

Enfin, Le rapport entre la plus faible augmentation (catégorie C) et la plus forte (fonctions stratégiques A) était alors de 1 à 13. Soit, très loin du rapport de 1 à 4,5 que le Département se targue d'appliquer pour les salaires de agent-es.

Quelques avancées...

Tout de même, à force d'arguments, les lignes ont un peu bougé. La deuxième enveloppe budgétaire a été rehaussée. Les groupes de fonction de C et B ont été augmentés et les assistant-es social-es de polyvalence ont pu bénéficier d'une prime équivalente à l'indemnité prévue par le fameux « Ségur ». Enfin, l'idée de territoires en tension n'a pas été retenue car nous avons fait valoir que les difficultés de recrutement existaient sur l'ensemble du territoire. Proposer des différences



géographiques n'était pas compris des agent-es et risquait de créer des tensions inutiles.

... mais des attentes non prises en compte

SUD regrette que plusieurs points n'aient pas été entendus et que la roue de la fortune soit passée à côté de certains métiers :

- **Les fonctions de chef-fe de service, directeur-trice et fonctions stratégiques ont été sacralisées** alors que SUD proposait que cette revalorisation soit vue en deux temps. Cela aurait permis de dégager une marge financière pour améliorer sensiblement les primes en catégories C et B et reconnaître que les responsabilités des encadrant-es C et B sont tout aussi exigeantes que pour les A. De ce fait, les écarts se creusent entre la prime la plus faible et la plus élevée.

- **La reconnaissance de la technicité, de la pénibilité, et des contraintes de certains métiers en C et B** en créant des groupes de fonctions complémentaires. La surcotation de postes est aujourd'hui trop peu lisible et soumise au bon vouloir des encadrant-es

- **Il reste encore de nombreux-euses oubliés du « Ségur » dans le secteur social et médico-social** (conseiller-ères techniques, CSG, CEF, psychologues, référent-es RSA...) mais aussi pour tous les postes plus administratifs dont les missions évoluent de plus en plus vers des interventions sociales de proximité. Il nous a été promis qu'une révision serait faite si l'Etat faisait évoluer le

périmètre d'attribution de la prime « Ségur ». SUD est à l'offensive sur ce point : une mobilisation intersyndicale (SUD/CGT/FO/CNT) est d'ores et déjà programmée le 31 mai prochain !

- Pour **la revalorisation du métier d'assistante familiale**, une réunion est programmée en juin mais nous aurions apprécié de connaître d'ores et déjà les ambitions de notre employeur.

SUD a pu rappeler au Président qu'il y avait une forte attente de la part des agent-es qui subissent de plein fouet la hausse de l'inflation. Le pouvoir d'achat reste un sujet majeur pour chacun-e d'entre nous et tout particulièrement lorsque les salaires les plus bas se retrouvent régulièrement sous le montant du SMIC. Le régime indemnitaire est alors un élément indispensable pour nombre de collègues.

Prochaine étape

Le comité technique du 7 juin prochain où SUD portera ces revendications devant les représentant-es des élu-es et de l'administration.

Si vous souhaitez plus de détails sur ce dossier, contactez-nous pour que nous organisions une réunion d'information syndicale dans votre service.

**sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr
ou 02 99 02 39 82**



je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

nom : prénom :

service ou adresse :

téléphone :

mel :

date : signature :

à retourner sous enveloppe à : Section SUD Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

